

Les présidentielles ne seront pas affectés par une cyberattaque

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer



Les résultats des présidentielles ne seront pas affectés par une cyberattaque

Le directeur de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information a tenu à se montrer rassurant sur la solidité du système informatique qui sera utilisé lors de l'élection présidentielle pour collecter et remonter le vote des Français, alors que des craintes de piratage subsistent.

✕

À quelques jours du premier tour de l'élection présidentielle française, faut-il craindre des résultats faussés par une attaque informatique venue de l'étranger pour favoriser tel ou tel candidat, ou au contraire nuire à l'un d'entre eux ? Cette perspective tout à fait inquiétante pour le bon fonctionnement de la démocratie est prise très sérieux à Paris, surtout depuis les incidents qui ont émaillé la campagne électorale américaine.

✕

Guillaume Poupard

Mais pour Guillaume Poupard, directeur général de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi), il n'y a pas de raison de s'alarmer outre mesure. Si des menaces planent effectivement sur le scrutin, des mesures ont été prises tout au long de ces derniers mois pour éviter un scénario à l'américaine. Ou en tout cas en réduire la portée et la probabilité. « Le réseau propre du ministère de l'intérieur va être robuste pour être capable de travailler », a-t-il confié jeudi 20 avril au micro de France Inter. « On a fait un travail de qualité, je pense, de manière à résister à ces nouvelles menaces » qui pourraient fausser la sincérité du vote. Tous les maillons de la chaîne informatique servant au processus ont ainsi été renforcés lorsque cela s'est avéré nécessaire.

« Tous les réseaux informatiques qui vont notamment collecter les résultats, qui vont les additionner, pour au final donner dimanche soir les premières tendances puis les résultats définitifs, ces réseaux ont été durcis là où il le fallait », a insisté M. Poupard. Et d'ajouter « [qu'on s'est] assuré que les autres réseaux informatiques qui vont être impliqués dans l'élection seront bien opérationnels le jour de l'élection »...[lire la suite]

[Réagissez à cet article](#)

A Lire aussi :

Nouveautés dans l'organisation des votes électroniques pour les élections professionnelles

3 points à retenir pour vos élections par Vote électronique

Le décret du 6 décembre 2016 qui modifie les modalités de vote électronique

Modalités de recours au vote électronique pour les Entreprises

L'Expert Informatique obligatoire pour valider les systèmes de vote électronique

Dispositif de vote électronique : que faire ?

La CNIL sanctionne un employeur pour défaut de sécurité du vote électronique pendant une élection professionnelle

Notre sélection d'articles sur le vote électronique

[Vous souhaitez organiser des élections par voie électronique ? Cliquez ici pour une demande de chiffrage d'Expertise](#)



Vos expertises seront réalisées par **Denis JACOPINI** :

• Expert en Informatique **assermenté et indépendant** ;

• **spécialisé dans la sécurité** (diplômé en cybercriminalité et certifié en Analyse de risques sur les Systèmes d'Information « ISO 27005 Risk Manager ») ;

• ayant suivi la **formation délivrée par la CNIL sur le vote électronique** ;

• qui n'a **aucun accord ni intérêt financier** avec les sociétés qui créent des solutions de vote électronique ;

• et possède une expérience dans l'analyse de nombreux systèmes de vote de prestataires différents.

Denis JACOPINI ainsi **respecte l'ensemble des conditions recommandées** dans la Délibération de la CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet.

Son expérience dans l'expertise de systèmes de votes électroniques, son indépendance et sa qualification en sécurité Informatique (ISO 27005 et cybercriminalité) vous apporte l'assurance d'une qualité dans ses rapport d'expertises, d'une rigueur dans ses audits et d'une impartialité et neutralité dans ses positions vis à vis des solutions de votes électroniques.

Correspondant Informatique et Libertés jusqu'en mai 2018 et depuis Délégué à La Protection des Données, nous pouvons également vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Contactez-nous

Source : *Présidentielle : l'Anssi assure que les résultats ne seront pas affectés par une cyberattaque – Politique – Numerama*